

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1598

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Construction d'une passerelle Modes doux sur le canal de Jonage - Clôture de l'enquête publique

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1598**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Construction d'une passerelle Modes doux sur le canal de Jonage - Clôture de l'enquête publique**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'Anneau bleu, le projet de création d'une passerelle modes doux sur la commune de Décines Charpieu permettra d'améliorer l'articulation entre le centre de la commune, le canal de Jonage et le Grand parc de Miribel Jonage.

Ce projet vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les conditions de franchissement du canal de Jonage pour les modes doux. Le pont de Décines Charpieu existant, comportant des trottoirs de 0,70 mètre, ne permet pas le passage des modes doux en toute sécurité,
- renforcer les liaisons modes doux entre le centre de la commune de Décines Charpieu (piste cyclable le long de LEA, ZAC de la Fraternité, requalification de la place Salengro), le canal de Jonage, le Grand Parc Miribel Jonage et Vaulx en Velin. Cet itinéraire fait partie du nouveau plan de déplacement Modes doux de la Communauté urbaine,
- assurer la continuité de l'Anneau Bleu en rive gauche par l'aménagement d'un cheminement Modes doux le long de la berge sous la passerelle et le pont existant.

Par arrêté n° 2010-02-11-R-0049 du 11 février 2010, il a été mis en place une enquête publique relative au dossier d'aménagement, conformément :

- au décret n° 85-454 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- à la circulaire du 27 septembre 1985 et au décret n° 85-453 du 23 avril 1985 relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Cette enquête publique s'est déroulée du 15 février au 19 mars 2010 dans l'Hôtel de ville de Décines Charpieu ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine.

Le registre déposé à la Communauté urbaine n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le registre déposé à la mairie de Décines Charpieu a fait l'objet de cinq remarques et d'un courrier d'EDF :

- 2 concernant la demande de délimitation d'un trottoir réservé aux piétons,
- 1 concernant l'approbation du projet de construction de la passerelle pour la sécurité des piétons et cyclistes, mais la somme engagée paraît un peu élevée,

- 2 concernant l'approbation du projet de construction de la passerelle à condition de bien respecter les prescriptions du dossier pour la faune et la flore et de prévoir les prolongements de la piste cyclable au nord et au sud,

- le courrier d'EDF, rappelant les exigences du concessionnaire du canal en terme de stabilité de la digue rive droite, d'étanchéité du fond de canal et de la digue artificielle.

Considérant que le projet présenté à l'enquête publique répond à une nécessité d'aménagement, madame le commissaire-enquêteur a estimé que l'intérêt général de l'opération est établi et a donc émis un avis favorable au projet.

D'une manière générale, les objectifs poursuivis par la Communauté urbaine ne sont pas remis en question et sont même réaffirmés au travers de cette enquête, à savoir :

- l'ouvrage très attendu par le public, en particulier pour assurer la sécurité des piétons et cyclistes,

- l'attente de la continuité des itinéraires sera prise en compte au niveau des projets connexes inscrits au plan modes doux de la Communauté urbaine,

- la délimitation d'un espace réservé aux piétons ne peut être retenue car elle entraînerait une largeur de passerelle plus importante et donc un coût proportionnellement plus élevé,

- les prescriptions d'EDF ont été intégrées dans les études.

En outre, l'article L 162-1 du code de l'environnement issu de l'article 144 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précise que lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de l'établissement public responsable du projet doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

La présente délibération, qui vaut déclaration de projet au sens de l'article L 162-1 du code de l'environnement, a pour objet de confirmer l'intérêt général de cette opération.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération est estimé à 4 468 000 € comme indiqué dans la délibération n° 2010-1407 du 26 avril 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de construction de la passerelle Modes doux de Décines Charpieu sur le canal de Jonage.

2° - Confirme l'intérêt général de cette opération et prononce la déclaration de projet.

3° - Prononce la clôture de l'enquête publique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.